

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)Mère/Père/Responsable
légal de l'enfant, adhérent de l'association
Avenir Judo 31, autorise l'élève à repartir seul à son domicile dès la fin de ses cours de judo,
au cours de la saison 2019/2020, sans que la responsabilité en incombe à Avenir Judo 31 ou
au professeur.

Fait à le

Signature :